Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260528-DEL202670A-DE

Quéven Kewenn	**Délibération** **Conseil Municipal *du 28 mai 2026***
Référence : 202670	*Objet :* **Compte financier unique 2025 - Budget principal**

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Quéven Nombre de conseillers : **En exercice : 28** Présents : 25 Procurations : 3 **Votants : 27**	**L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le vingt-deux mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.** **Présents** : BOUTRUCHE Marc, OLIVIER Céline, KLEIN Fabrice, GILLMANN Julie, FOLLO Anthony, PIERRE Myriam, LE TALLEC Marc, DANIEL Aziliz, BAUDET Damien, CHAPRON Sophie, MEVELLEC Laurence, BENON Ludovic, CARGOET Sophie, KERHOAS Gérard, GARCIA Nolwenn, JACQUET Jean-Baptiste, PIQUÉE Cécile, CARARON Grégory, GUILLOU Emilie, SURGET Damien, ASENSIO Marie-Laure, NAOUR Nicole, LE CAM Corinne, LE DELLIOU Stéphane, LE MARRE Danielle **Pouvoirs** : **Stéphane Le Ravalec** à Céline Olivier, **Pascale Gillard** à Nicole Naour, **Mathys Ezano** à Damien Baudet En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire doit quitter la salle lors du vote du Compte financier unique. L'assemblée désigne Céline Olivier, présidente spécial de séance.

Vu l'article 205 de la loi de finances n° 2023-1322, du 29 décembre 2023, pour 2024, qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025,
Vu le compte financier unique 2025 présenté par le Maire,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;
Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et que le Conseil Municipal, a désigné un élu pour assurer la présidence de la séance ;
Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance.

Ce document s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la collectivité et ceux du comptable public dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260528-DEL202670A-DE

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 26 voix pour, 1 abstention (Danielle Le Marre)

- **Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal, faisant apparaître les résultats suivants**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	6 524 189,00 €	11 754 006,00 €	18 278 195,00 €
	Recettes réalisées	5 053 537,30 €	12 770 372,21 €	17 823 909,51 €
	Restes à réaliser	551 783,97 €	0,00 €	551 783,97 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	6 502 908,27 €	11 754 006,00 €	18 256 914,27 €
	Dépenses réalisées	3 798 976,31 €	10 649 965,79 €	14 448 942,10 €
	Restes à réaliser	877 114,01 €	0,00 €	877 114,01 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	1 254 560,99 €	2 120 406,42 €	3 374 967,41 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-21 280,73 €	0,00 €	-21 280,73 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	1 233 280,26 €	2 120 406,42 €	3 353 686,68 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-325 330,04 €	0,00 €	-325 330,04 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	907 950,22 €	2 120 406,42 €	3 028 356,64 €

- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

A Quéven, le 28 mai 2026

Damien Baudet, Secrétaire de séance	Marc Boutruche, Maire de Quéven MAIRIE DE QUEVEN (MORBIHAN)
Notifiée le :	

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260528-DEL202670A-DE

Budget Principal

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2025	CFU
DEPENSES	Chapitre 011 : Charges à caractère général	3 174 870,00 €	2 751 609,01 €
	Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	6 010 263,00 €	5 851 682,45 €
	Chapitre 014 : Atténuations de produits	111 875,00 €	45 875,00 €
	Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	1 057 778,00 €	981 256,43 €
	Chapitre 66 : Charges financières	182 000,00 €	162 136,04 €
	Chapitre 67 : Charges spécifiques	3 500,00 €	301,00 €
	Chapitre 042 : Opérations d'ordre transfert entre sections	581 240,00 €	857 105,86 €
	Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	632 480,00 €	0,00 €
	TOTAL	**11 754 006,00 €**	**10 649 965,79 €**

RECETTES	Chapitre 013 : Atténuations de charges	65 200,00 €	83 612,53 €
	Chapitre 70 : Produits des services, domaine, ventes diverses	1 060 950,00 €	1 150 802,74 €
	Chapitre 731 : Fiscalité locale	7 694 348,00 €	8 072 571,96 €
	Chapitre 73 : Impôts et taxes	189 135,00 €	185 608,00 €
	Chapitre 74 : Dotations et participations	2 560 228,00 €	2 794 096,31 €
	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	85 000,00 €	126 690,97 €
	Chapitre 76 : Produits financiers	170,00 €	397,15 €
	Chapitre 77: Produits spécifiques	2 000,00 €	279 450,00 €
	Chapitre 042 : Opérations d'ordre transfert entre sections	96 975,00 €	77 142,55 €
	TOTAL	**11 754 006,00 €**	**12 770 372,21 €**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2025	CFU
DEPENSES	Chapitre 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté	21 280,73 €	21 280,73 €
	Chapitre 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
	Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	99 372,70 €	25 512,20 €
	Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	215 433,92 €	131 590,93 €
	Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	2 258 268,71 €	957 180,94 €
	Chapitre 23 : Immobilisations en cours	2 936 776,94 €	1 734 837,51 €
	Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	718 759,00 €	711 341,26 €
	Chapitre 26 : Participations et créances rattachées	0,00 €	
	Chapitre 040 : Opérations d'ordre transfert entre sections	96 975,00 €	67 873,71 €
	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	177 322,00 €	170 639,76 €
	TOTAL	**6 524 189,00 €**	**3 820 257,04 €**

RECETTES	Chapitre 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
	Chapitre 13 : Subventions d'investissement	1 313 969,12 €	491 859,79 €
	Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	1 437 169,08 €	1 300 000,00 €
	Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
	Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	244,60 €
	Chapitre 23 : Immobilisations en cours	20 000,00 €	10 965,85 €
	Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	150 131,76 €	150 131,76 €
	Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	1 931 727,04 €	2 081 858,52 €
	Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations	280 150,00 €	
	Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	632 480,00 €	0,00 €
	Chapitre 040 : Opérations d'ordre transfert entre sections	581 240,00 €	857 105,86 €
	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	177 322,00 €	161 370,92 €
	TOTAL	**6 524 189,00 €**	**5 053 537,30 €**